



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Compte rendu de la session plénière du
Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
du 21 novembre 2019 à Metz
Participants voir liste en annexe**

Ordre du jour

Pour avis

- Proposition de modifications de la composition du CROPSAV - et communication sur appel à reconnaissance OVS et OVVT en cours – **DRAAF**
- Proposition de plan d'actions sanitaire régional Grand Est frelon asiatique (DS2 : Danger sanitaire de seconde catégorie) – **FRGDS et FREDON**
- Mise à jour du plan d'actions sanitaire régional apicole Grand Est - SANIBEE – **FRGDS**
- Point de situation sur les plans d'actions régionaux de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR-DS2) et la Diarrhée virale bovine (BVD-DS2) et propositions de mesures complémentaires - **FRGDS**

Pour information

Domaine animal

- Peste porcine africaine : mesures frontalières Grand Est (DS1- Danger sanitaire de première catégorie) – **DRAAF-DDecPP**
- Visite sanitaire équine - **FRGTV**

Domaine végétal

- Crise sanitaire des forêts du Grand Est - Scolytes de l'épicéa (DS2)– **DRAAF- DSF**
- Principales évolutions règlement sanitaire européen – **DRAAF**
- Prévention nématode du pin (DS1) – **DRAAF**

Pour avis des membres du CROPSAV

1. Modification de la composition du CROPSAV

Il est soumis pour avis aux membres du CROPSAV la proposition de faire évoluer la composition du CROPSAV selon les modalités suivantes :

Suite à la création de la Fédération Régionale de Groupement de Défense Sanitaire (FRGDS) du Grand-Est issue de la fusion des FRGDS Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne il est proposé de remplacer dans le nouvel arrêté de composition du CROPSAV, les présidents des 3ex régions par « le président de la FRGDS Grand Est ou son représentant ».

Suite à la création de la Fédération REGIONALE de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Grand-Est issue de la fusion des FREDON Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne il est proposé de remplacer dans le nouvel arrêté de composition du CROPSAV, les présidents des 3ex régions par « le président de la FREDON Grand Est ou son représentant ».

Suite à la création du Conseil Régional de l'Ordre Vétérinaire du Grand Est il est proposé de remplacer dans le nouvel arrêté de composition du CROPSAV, les membres représentant les CROV des anciennes régions par « le Président du CROV ou son représentant ».

Il est proposé de réduire le nombre de représentants des Conseils Départementaux au CROPSAV de 10 Présidents de Conseils Départementaux dans l'arrêté actuellement en vigueur à « 3 Présidents des Conseils Départementaux de la Région Grand Est désignés par l'Assemblée des Départements de France ou leurs représentants ».

Le CROPSAV donne un avis favorable à ces propositions.

2. Plan d'actions sanitaire régional Grand Est frelon asiatique

La FREDON et le FRGDS Grand Est présentent un projet co-élaboré pour lutter contre le frelon asiatique, danger sanitaire pour les abeilles qui s'étend progressivement en France depuis son introduction en 2004.

A ce jour, le frelon asiatique est présent dans tous les départements du Grand Est. La Marne et l'Aube sont les départements les plus touchés.

Le plan d'actions sanitaire régional doit permettre d'harmoniser la lutte contre ce danger sanitaire menée dans les 3 anciennes régions du Grand Est.

L'éradication totale n'étant plus possible, l'objectif est de limiter l'avancée du frelon dans les départements, dans le respect de la biodiversité.

Les actions proposées sont :

- la prévention avec une communication adaptée,
- la surveillance avec l'intervention de la FREDON qui valide les signalements et les cartographie, la FRGDS qui déploie un réseau de référents techniques départementaux, en vue d'une localisation des nids et du suivi de leur destruction.

- la lutte par la destruction des nids en s'attachant à utiliser des pièges spécifiques pour ne pas impacter les espèces non cibles.

A la question de la méthode d'élimination des nids, il est répondu qu'il conviendrait lorsque c'est possible, de récupérer les nids et de les détruire par incinération.

Se pose la question de l'accès aux nids chez les propriétaires privés. Pour le moment les propriétaires sont plutôt favorables à permettre l'accès pour détruire les nids.

A la question du risque de transmission d'autres maladies via les frelons, il est répondu que le risque est faible.

Concernant la présence plus faible du frelon dans le Grand Est qu'en Bretagne, elle pourrait être liée au climat plus continental du Grand Est.

La colonisation semble être plus favorable à proximité des cours d'eau et plans d'eau

A l'issu des échanges le CROPSAV donne un avis favorable au projet de Plans d'actions sanitaire régional frelon asiatique.

3. Mise à jour du plan d'actions sanitaires régional apicole Grand Est - SANIBEE

Le FRGDS présente le projet de mise à jour du plan d'actions.

A noter l'évolution de la gouvernance sanitaire avec la création au sein du FRGDS d'une section régionale apicole qui s'appuie sur des sections apicoles présentes dans chaque département. Un conseil de section apicole régional est composé d'un conseil restreint (présidents des sections apicoles départementales, président du FRGDS). Un conseil élargi associe également ADAGE, FRAGE, FRACA, FRGTV.

Les moyens humains disponibles s'appuient pour la partie sanitaire sur les :

- 11 GDS Apicoles adhérents des GDS multi espèces
- 35 responsables GDSA bénévoles engagés
- 100 administrateurs départementaux
- 130 Techniciens Sanitaires Apicoles TSA
- 3 vétérinaires à compétence apicole (formations en cours pour d'autres)
- 2 techniciens « adage »
- 1 animateur administratif

En 2018, 6680 apiculteurs se sont déclarés par télérucher sur une estimation totale de 7500 apiculteurs présents en Grand Est.

Une méthode de comptage Varroa harmonisée est en cours de rédaction avec ADAGE. Une demande de cofinancement à FAM est en cours pour lutter contre varroa sur les 10 départements.

Deux enquêtes distinctes sur mortalités hivernales ADAGE et FRGDS conduisent à une moyenne identique de 7 % pour 2018/2019 (faible par rapport aux autres années et par rapport à moyenne française de 25 % sur même période)

Le plan prévoit d'harmoniser l'encadrement sanitaire des apiculteurs par les organisations, les techniciens apicoles (hors PSE), les TSA (PSE et hors PSE), les vétérinaires apicoles.

Il est rappelé que le TSA agit sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire du PSE ce qui lui permet d'exercer des actes de médecines vétérinaires par dérogation aux textes généraux.

Le président du Conseil Régional de l'Ordre Vétérinaire monsieur Rubin renouvelle fermement son alerte sur la nécessité pour les TSA de respecter les conditions d'exercices prévues en matière d'actes de médecines vétérinaires. En cas de non respect, les TSA entreraient dans le champ de l'exercice illégal de médecine vétérinaire. Il souhaite que la communication prévue dans le cadre du plan d'actions soit bien claire sur ce sujet.

Le Président de la section régionale apicole monsieur Pister propose d'échanger avec le CROV sur ce point pour identifier les cas problématiques

Il est fait le constat que peu de conventions sont rédigées entre les TSA et les vétérinaires sous l'autorité desquels ils agissent.

Le directeur départemental de la DDCSPP des Vosges M Pottiez indique que si des dysfonctionnements sont observés dans la mise en œuvre des PSE, il est nécessaire d'en informer l'administration.

Le président du FRGTV monsieur Dehoux rappelle qu'au CROPSAV précédent qui avait validé le plan d'actions initial en 2018, il était prévu de faire un bilan d'avancement du plan mais aussi de renforcer le lien entre FRGDS et FRGTV.

Le FRGTV a investi dans la formation des confrères. Au delà des 4 DIE présents en GE, 15 vétérinaires ont été formés dans le domaine apicole.

Le FRGTV salue la collaboration engagée avec le FRGDS sur la BVD et souhaiterait qu'elle soit également améliorée pour la filière apicole. Il ne note pas d'évolution en ce sens depuis 2018.

En conséquence, en l'état, le FRGTV ne souhaite pas valider le plan d'actions régional apicole.

Le Président de la section régionale apicole monsieur Pister partage le souhait d'une collaboration technique plus étroite avec le FRGTV.

Pour avancer et structurer la filière sanitaire apicole, il est nécessaire que les acteurs soient constructifs.

Le Président de la Commission agricole du Conseil Régional Grand Est, monsieur Bastian souligne les progrès réalisés par la filière apicole dans le sanitaire depuis 2 ans. Les objectifs proposés par le plan d'actions sont ambitieux. Il remercie tous les acteurs de s'engager sur ce sujet ensemble, condition nécessaire pour atteindre ces objectifs.

La DRAAF remercie les acteurs pour leur approche constructive et propose un rendez-vous en 2020 pour faire le point sur ce plan d'actions sanitaires apicole régional.

4. Point de situation sur les plans d'actions régionaux de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et la Diarrhée virale bovine (BVD) et propositions de mesures complémentaires

Le FRGDS présente l'état d'avancement des plans IBR et BVD

IBR :

Dans la région Grand Est moins de 2 % des bovins sont touchés et 92 % des élevages sont indemnes.

Concernant la qualification des ateliers dérogatoires, les GDS souhaiteraient :

- être associés à l'attribution ou au maintien de leurs statuts dans un cadre collégial avec les représentants de l'État et les vétérinaires
- pouvoir mettre en place des mesures de gestion suite à analyses de risques
- pouvoir restreindre l'ouverture d'atelier dérogatoire s'il y a un atelier avec ASDA verte.

Concernant les opérateurs commerciaux, les GDS souhaiteraient

être associés lors des visites d'ouverture d'atelier opérateurs si il existe également un atelier de production.

Concernant la gestion des élevages non conformes IBR, les GDS souhaiteraient

un blocage administratif par non délivrance des ASDA des cheptels non conformes si possible par une limitation de mouvement (art 1.4 de l'arrêté ministériel)

Concernant la gestion des élevages et des bovins positifs IBR, les GDS souhaiteraient que soit mise en place une obligation de destination en transport direct vers l'abattoir pour les animaux connus positifs (positifs et vaccinés).

BVD :

Le programme d'éradication de la BVD a débuté en Grand Est en 2015 et s'est étendu progressivement à 24 départements limitrophes (Sanitea).

Depuis 2018 tous les départements du GE ont commencé l'éradication des animaux positifs.

Concernant la gestion des cheptels infectés, les GDS souhaiteraient que soit

- recherchés et éliminés rapidement les IPI
- mis en place une vaccination obligatoire certifiée par le vétérinaire sanitaire
- mis en place une limitation des mouvements des femelles gestantes issues de troupeaux postifs ou sérologie négative dans les 15 jours avant déplacement.

Suite à l'exposition des demandes de la FRGDS les échanges portent sur les points suivants :

Pour ce qui est d'associer les GDS à l'attribution du statut des ateliers dérogatoires, il est précisé que même si les GDS peuvent être associés à l'analyse du statut des élevages avec les vétérinaires et la DDecPP , la décision n'est pas collégiale mais relève de la responsabilité de l'État.

Un travail sur l'harmonisation de l'analyse de risque pourrait utilement être engagé.

Pour ce qui est des demandes de la FRGDS à caractère contraignant, il apparaît que les fondements réglementaires sont insuffisants pour légitimer des décisions faisant grief.

Pour le moment il est promu un approvisionnement dans les élevages indemnes.

Quid de passer à une obligation réglementaire d'approvisionnement dans les élevages indemnes ?

Ceci passe par une décision nationale à relayer en CNOPSAV.

Au regard des difficultés avec les moyens législatifs et réglementaires actuels, une demande sera faite au national pour renforcer les outils disponibles.

Il est proposé d'avancer les prophylaxies dans les élevages avec bovins positifs et vaccinés IBR au 31/12 sans qu'une position partagée soit arrêtée.

Le FRGTV indique que la circulation BVD risque de perdurer encore des années, en conséquence il y a une possibilité de recontamination des élevages sains de plus en plus naïfs. Des propositions techniques ont été faites par la FRGTV au FRGDS qui espère qu'elles seront retenues, pour avancer plus rapidement sur la BVD que sur l'IBR

Le SNVEL alerte sur un point de vigilance relatif à la relation éleveur / vétérinaire d'exercice libéral qui exerce à titre indépendant. Le vétérinaire a une obligation de moyens et de conseil aux éleveurs. Il est amené à réaliser des enquêtes épidémiologiques. Pour ce faire il a besoin de disposer de l'ensemble des résultats d'analyse de l'élevage et son travail doit se faire en concertation avec le vétérinaire sanitaire. Le vétérinaire de l'élevage doit pouvoir participer activement aux enquêtes et acter des prescriptions et des préconisations. Leur mise en œuvre ou non relève ensuite de la responsabilité de l'éleveur.

Le FRGTV souhaiterait que le vétérinaire sanitaire intervienne lors du passage en phase 2 du plan BVD et qu'il réalise l'enquête épidémiologique.

La FRGDS indique que le cahier des charges n'est pas encore disponible. Les vétérinaires sont bien identifiés comme acteurs du plan d'éradication de la BVD et il est bien prévu de les associer au plan technique pour les évolutions à venir.

La DRAAF conclut sur les sujets IBR et BVD en retenant les principes

- **d'alerter le niveau national sur le besoin de renforcement des outils réglementaires**
- **d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CROPSAV le sujet BVD dans l'objectif de faire un point sur l'évolution du programme d'éradication.**

5. Peste porcine africaine : mesures frontalières Grand Est

La DRAAF présente la situation épidémiologique globale au niveau de ce danger sanitaire et détaille la situation au niveau transfrontalier (B,L, F) en lien avec la présence du foyer belge situé à proximité de la frontière française.

Le dispositif de clôtures articulé entre la Belgique et la France est achevé depuis septembre 2019. L'objectif est un dépeuplement des sangliers dans la zone blanche.

La vigilance reste de mise au regard de la situation dans toute l'Europe.

Au niveau régional la prévention et la préparation à la crise doivent se poursuivre notamment via:

- des exercices et entraînements,
- la préparation à d'éventuels dépeuplement en élevage,
- la recherche et la collecte des cadavres de sangliers,
- le recensement des détenteurs de suidés au-delà de la zone réglementée en lien avec le foyer belge,
- le renforcement des mesures de biosécurité dans les élevages,
- la poursuite de la communication auprès de l'ensemble des acteurs concernés pour prévenir l'introduction de la PPA.

La FRSEA salue la réactivité de l'administration dans la gestion de cette crise PPA en lien avec la présence du foyer belge. Elle note une forte augmentation des populations de sangliers dans les secteurs non concernés par la zone blanche. Elle craint que les chasseurs en provenance de territoires contaminés puissent participer à la contamination du territoire français. Elle s'inquiète de la pérennité du dispositif mis en place dans la zone réglementée.

La FRDGS et la Chambre d'agriculture observent également une surpopulation de sangliers hors zone blanche et interrogent le bien fondé des mesures de limitation du nombre de bracelets de chasse sanglier.

La Chambre d'agriculture indique que les acteurs sont focalisés sur la zone frontalière en face du foyer belge mais que la PPA peut apparaître ailleurs.

Le FRGTV confirme ce risque d'apparition important sur tout le territoire français via la faune sauvage. Il pose la question également de la surveillance de la PPA dans les élevages de porcs. La surveillance événementielle y est essentielle d'autant plus lorsque la faune sauvage autour est contaminée.

La FRC précise que les chasseurs se mobilisent sur la question de la maîtrise de la population des sangliers au niveau national. La FRC partage l'objectif d'un dépeuplement total des sangliers en zone blanche.

6. La visite sanitaire équine

La FRGTV présente la nouvelle visite sanitaire équine.

Elle concerne les détenteurs de 3 équidés et plus et sera réalisée de manière biennale par le vétérinaire sanitaire. Elle est prise en charge financièrement par l'Etat.

Elle doit permettre :

- un échange privilégié entre le détenteur/éleveur et son vétérinaire sanitaire sur un sujet de santé publique vétérinaire, d'importance individuelle et collective.
- de fournir des recommandations utiles pour la gestion sanitaire de ses animaux.
- de recueillir des données épidémiologiques et sociologiques afin de définir les plans d'action collectifs.
- de renforcer le réseau des vétérinaires sanitaires.
- de mettre en place des chartes des bonnes pratiques d'élevage, des cahiers des charges.

Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la visite sont :

- que les détenteurs ne pas toujours les propriétaires des animaux et qu'il est difficile d'identifier les détenteurs,
- il existe un problème de professionnalisation de la filière

La FRGDS propose au FRGTV de se rapprocher de l'OVS pour recenser les chevaux. Une section équine est en cours de création au sein de l'OVS.

7. La Crise sanitaire des forêts du Grand Est - Scolytes de l'épicéa

La DRAAF présente la crise que subit l'épicéa au sein des régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

Cette crise qui est due au scolyte (typographe), s'étale dans le temps depuis fin 2018 en lien avec les épisodes de sécheresse.

Le volume de bois scolyté est très important et entraîne une saturation du marché européen.

Le Ministère de l'Agriculture a mis en place un plan d'action d'urgence de 16 M€ avec deux volets

- une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés pour des distances supérieures à 550 km,
- une aide au renouvellement des peuplements forestiers dans un contexte de changement climatique.

A la question de la qualité des bois scolytés, il est répondu que la qualité mécanique n'est pas touchée, pour autant le bois prend une teinte bleue après séchage.

Le représentant de la Région Grand Est Monsieur Bastian indique que ce sujet est préoccupant pour notre région. Il salue les efforts financiers réalisés par l'État ainsi que la facilitation du transport (dérogation 60 T). La Région a quant à elle pris des mesures pour favoriser l'achat et le stockage du bois. Il est nécessaire de trouver des solutions pour un repeuplement adapté. Devant l'importance des problèmes, les acteurs vont devoir trouver des solutions de plus grande ampleur. Un travail est en cours avec les communes forestières. Il est nécessaire de développer les usines de pellets pour développer le bois énergie. La Région remercie la DRAAF pour la mise en perspective du problème au sein du CROPSAV.

8. Le nouveau règlement santé des végétaux

La DRAAF présente le nouveau règlement européen qui entre en application le 14 décembre 2019.

Il prévoit une surveillance accrue du territoire pour garantir la sécurité sanitaire des végétaux et un renforcement du rôle des professionnels.

Le passeport phytosanitaire européen (PPE), qui atteste que les végétaux sont conformes aux règles européennes relatives à la santé des végétaux, évolue.

Il est apposé par l'opérateur professionnel sur l'unité commerciale des végétaux (plante, pot) ou sur l'emballage, la botte ou le conteneur lorsque les végétaux sont transportés dans ces conditions.

Ce PPE est nécessaire lorsque les végétaux sont à destination des opérateurs professionnels (producteurs et revendeurs)

Par contre il n'est pas exigé pour la fourniture directe à un utilisateur final (ex : particuliers, amateurs...) sauf dans les cas de :

- vente à distance
- fourniture dans des zones protégées
- certains végétaux soumis à des exigences particulières.

Les organismes réglementés sont modifiés en distinguant les organismes de quarantaine, les organismes prioritaires de quarantaine pour lesquels l'État met en place une surveillance accrue et des plans d'urgence pour réagir rapidement en cas d'apparition et enfin les organismes réglementés non de quarantaine qui concernent des impacts économiques moins importants pour les filières que les organismes de quarantaine.

Le président de la FREDON Monsieur Thierry Paul précise qu'avec l'évolution du classement des dangers sanitaires, la surveillance de la Sharka dans les vergers pourrait ne plus être réalisée sous l'autorité de l'État.

Il en va de même pour certains autres dangers sanitaires. La politique sanitaire technique pourrait être bouleversée dans la région. Il est nécessaire de disposer d'arguments techniques pour accompagner de telles modifications.

La DRAAF conclut en proposant à la profession de faire remonter au niveau national les spécificités relatives aux dangers sanitaires du Grand Est.

9. Prévention contre le nématode du pin

La DRAAF présente les actions prévues pour prévenir ou gérer l'apparition du nématode du pin.

Cet organisme de quarantaine originaire d'Amérique du Nord affecte les populations de pins maritimes, sylvestres et noirs. Il se propage via un insecte xylophage, le *monochamus galloprovincialis*. Il est installé au Portugal d'où il peut se propager par voie naturelle via son hôte intermédiaire où via les échanges commerciaux sur de plus longues distances.

Pour éviter sa propagation, les bois en provenance du Portugal et des foyers espagnols doivent être traités pour circuler dans l'UE.

Le nématode et son vecteur font l'objet d'une surveillance renforcée.

Un plan national d'intervention sanitaire d'urgence a été publié en mars 2019.

Il appartient au niveau régional de se préparer à mettre en place des mesures conservatoires en cas de suspicion et des mesures de lutte en cas de confirmation de foyer.

Annexe 1 : Liste des participants :

Membres avec voix délibératives	
Conseil régional Grand Est	Patrick BASTIAN, président de la Commission Agricole Juliette VIEL, chargée de mission élevage
Chambre régionale d'agriculture	Nicolas PEROTIN, membre du bureau
FREDON Alsace	Albert ELBEL, président
FREDON Lorraine	Thierry PAUL, président
FREDON Grand Est	Thierry PAUL, président
FREDON Champagne Ardenne	Jackie ROBIN, président Eve MOREAU, directrice Elise VANNETZEL, chargée de mission
Association Sanitaire Régionale du Grand Est	Cécile MALVAUX, coprésidente Jackie ROBIN, coprésident
Fédération Régionale des Groupements Sanitaires du Grand Est	Cécile MALVAUX, présidente Louis PISTER, président GDSA Claude LEGER, directrice opérationnelle OVS Charlène LACROIX, responsable technique Vincent POTAUFEUX, responsable technique
Groupement de Défense Sanitaire Alsace	Patrick BASTIAN , président
Groupement de Défense Sanitaire Lorraine	Gilles CANTENEUR, président
Groupement de Défense Sanitaire Champagne Ardenne	Cécile MALVAUX, présidente
Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires Grand Est	Stéphane DEHOUX, président Alain MAYER, secrétaire Clotilde LAFFINEUR, chargée de mission
Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral	Julien GOBERT, représentant du département des Ardennes
Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires	Jean François RUBIN, président
Laboratoires d'analyses départementaux agréés	David ALEXANDRE, chef du service santé animale du LDA08
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Philippe CLEMENT, secrétaire général
Jeunes Agriculteurs du Grand Est	Germain BACH SGA, président des JA57
Confédération paysanne du Grand Est	David ABRAHAM, Administrateur Grand Est

COOP de France	Gilles CANTENEUR
ELITEST	Frédéric BERNHARD, administrateur Coralline CLAUDEL, vétérinaire
ATEMAX	Responsable collecte Nord Est
Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est	Christophe URBANIAK, directeur
Fédération du négoce agricole - Comité Nord Est	Lauriane FORTIN, déléguée régionale

Membres avec voix consultatives	
Préfecture de Région	Hélène DEBERNARDI, DRAAF adjointe
Préfecture des Ardennes	Sylvie BONNET, directrice adjointe de la DDCSPP08
Préfecture de l'Aube	Sylvie RICHARD DEBLOCK, chef du pôle PP de la DDCSPP10
Préfecture de la Marne	Hervé DUFOUR, chef de service SPAE de la DDCSPP51
Préfecture de la Meuse	Daniel GROSJEAN, adjoint chef de service SPAE de la DDCSPP55
Préfecture de Moselle	Peggy RASQUIN, directrice DDPP57
Préfecture des Vosges	Michel POTTIEZ, directeur DDCSPP88
Préfecture du Haut-Rhin	Virginie BLIN, adjointe chef de service SPAE de la DDCSPP68
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Nord Est	Thibault PETIT, chargé d'étude et de développement
Institut Français du Cheval et de l'Equitation	Thierry BRUCKER, coordonnateur des contrôles sanitaires
DRAAF Grand Est	Christian HAESSLER, chef du SRAL Isabelle WURTZ, cheffe du SERFOB Matthieu GERLIER, chef de pôle coordination SRAL Isabelle MAURICE, cheffe de PIM Strasbourg SRAL François RICATTE, coordonnateur régional apicole SRAL Régine MARTIN SCHALLER, coordinatrice PISU SRAL Max GILETTE, Département Santé des forêts SRAL